

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

*EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL*

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH) - GASDON Maxime (à Danielle Lacour).

Absents : Magali BOULLIER- SEIGNERET Ludivine- Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023.

DELIBERATION « SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FCER ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Club du F.C.E.R. (Football Club Est Roannais) connaît actuellement des difficultés financières importantes.

De nouveaux membres du bureau du F.C.E.R. ont été élus. Le nouveau Président est Vincent RODRIGUES.

Afin de redémarrer l'activité du FCER chargé de l'entraînement des jeunes joueurs, le club sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au F.C.E.R.
- Dit que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 sur l'exercice 2023.

FAIT à PRADINES, le 26 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN